



Règlement du championnat Régional 3v3

Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire

Version 2025/2026



SOMMAIRE

1. Instance d'organisation	3
2. Formule sportive	3
2.1. Règles du jeu	3
2.2. Divisions	3
2.3. Saison régulière	3
2.4. Phases Finales	4
3. Qualification des clubs et des joueurs	5
3.1. Affiliation des clubs	5
3.2. Adhésion des joueurs	5
3.3. Mobilité entre équipes d'un même club	5
3.4. Mobilité entre joueur de clubs différents	6
3.5. Mobilité pendant les Phases Finales	6
4. Équipements du terrain	7
4.1. Rink	7
4.2. Buts	8
5. Adaptation au jeu en 3 contre 3	8
5.1. Distance réglementaire lors d'une situation arrêtée	8
5.2. Lieu d'une remise en jeu	8
5.3. Lieu d'un coup franc	8
5.4. Durée et nombre de pénalités	8
6. Organisation des tours de compétition	8
6.1. Organismes.....	8
6.2. Publicité autour de l'événement	9
6.3. Report des rencontres	9
7. Arbitrage	9
8. Commission de discipline	10
8.1. Commission de discipline de 1ère Instance	10
8.2. Commission de discipline d'appel	10
9. Validité	10

1. Instance d'organisation

Le championnat Régional3v3 des Pays de la Loire est organisé pour la première fois par le conseil d'administration de la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire pendant la saison 2021/2022.

Un groupe de travail dédié lui est consacré.

2. Formule sportive

2.1. Règles du jeu

Les règles du jeu sont les mêmes que celles utilisées en internationales 5v5 définies par l'IFF ainsi que le règlement du championnat de France mais adaptées à un terrain de taille pour le 3v3. Le règlement s'applique pendant la saison 2025/2026 au championnat Régional3v3.

2.2. Divisions

Le championnat Régional3v3 des Pays de la Loire se compose d'une ou plusieurs divisions et d'une ou plusieurs poules, suivant le nombre d'équipes engagées et réunissant toutes les équipes inscrites au sein d'elles.

2.3. Saison régulière

2.3.1. Principes généraux

Le nombre de journées dépend du nombre d'équipes inscrites. Chaque club de la région Pays de la Loire ayant inscrit une (ou plusieurs équipes) se verra proposer d'organiser une journée de saison régulière, sans que cela lui soit garanti.

Des aménagements peuvent être étudiés par le conseil d'administration de la ligue, à la demande des clubs. Ces aménagements peuvent être éventuellement mis en œuvre s'ils sont acceptables par les autres clubs, et ne perturbent pas le bon déroulement général de la compétition.

Des matches décalés peuvent en outre être organisés en cas de besoin.

(voir Annexe 1)

2.3.2. Calendrier

Le début de la saison est prévu, au plus tôt, en octobre et doit s'achever au plus tard en mai, et, sauf cas de force majeure, au moins deux semaines avant les phases finales.

Le calendrier de la saison sera transmis à tous les clubs dans les délais les plus brefs.

2.3.3. Durée des rencontres

Les rencontres de saison régulière se déroulent en une période de 10 minutes : 8 minutes en temps continu suivies de 2 minutes en temps effectif.

Les matchs aboutissent à la victoire d'une des deux équipes ou à une égalité.

2.3.4. Classement

Les rencontres de saison régulières donnent lieu à un système de classement à l'issue de chaque journée de rencontres :

<u>Victoire</u>	<u>Match nul</u>	<u>Défaite</u>
2 pts	1 pt	0 pt

Un forfait constaté avant le début d'un match ou constaté selon les modalités d'un manquement aux règles de mobilité ne rapporte aucun point au classement et vaut défaite 3-0.

En cas d'égalité de points dans le classement, il sera procédé une prise en compte des éléments suivants, dans l'ordre :

- 1) *Différence générale de buts*
- 2) *Différence particulière de buts*
- 3) *Nombre de buts marqués*
- 4) *Nombre de minutes de pénalités (décroissant)*
- 5) *Tirage au sort*

2.4. Phases Finales

2.4.1. Principes généraux

Toutes les équipes sont conviées à participer à cette ultime date, avec pour objectif d'obtenir le meilleur classement possible à travers des matches à élimination directe.

En cas d'égalité à la fin d'une confrontation lors des phases finales, une séance de tirs aux buts départagera les deux équipes. Si la confrontation s'inscrit dans un affrontement « au meilleur d'un nombre de rencontres » la victoire aux tirs aux buts vaudra pour un match remporté dans la série.

Un même joueur ne peut tirer deux fois successivement. Le nombre de tireurs par équipe est limité à trois mais suit les mêmes règles que celles du championnat National en format 5v5.

(voir Annexe 2)

2.1.1. Calendrier

Les dates et lieux des journées de phases finales seront confirmés en cours de saison.

2.4.2. Durée des rencontres

La durée des rencontres peut varier, en revanche, les deux dernières minutes seront toujours en temps effectif.

2.4.3. Qualification de joueurs

Afin de participer aux play-offs, un joueur doit avoir participé à au moins une journée de la saison régulière du championnat Régional 3v3.

3. Qualification des clubs et des joueurs

3.1. Affiliation des clubs

Les clubs souhaitant participer au championnat Régional3v3 des Pays de la Loire doivent être affiliés à la ligue régionale de Floorball des Pays de la Loire, être à jour de leur cotisation d'affiliation et être en mesure d'occuper un siège au sein du groupe de travail dédié.

3.2. Adhésion des joueurs

L'inscription au championnat Régional3v3 des Pays de la Loire est gratuite pour les joueurs. Toutefois, les joueurs de chaque équipe doivent être membres de la FFFL ou d'une fédération affinitaire à jour de leur cotisation d'adhésion, et justifier d'une assurance pour la pratique du floorball, souscrite auprès de la FFFL ou de leur fédération affinitaire en même temps que l'adhésion, ou auprès d'un autre organisme ayant délivré un justificatif officiel d'assurance. Pour être autorisé à participer à un match du championnat Régional 3v3 des Pays de la Loire, un joueur doit être licencié au sein de son club avant ce match ou avoir été prêté et peut évoluer parallèlement dans tout autre championnat de floorball.

3.3. Mobilité entre équipes d'un même club

Un joueur ne peut pas jouer le championnat dans deux équipes différentes, y compris au sein d'un même club.

3.4. Mobilité entre joueur de clubs différents

3.4.1. Mobilité des joueurs prêtés

Un joueur licencié dans un club français peut être prêté à un club participant au championnat Régional 3v3 à condition que son club respectif ne soit pas inscrit au championnat Régional 3v3 des Pays de la Loire.

3.4.2. Mobilité en cas de manque de joueurs

Afin d'éviter tout forfait à une journée, l'article 3.4.1 permet au groupe de travail de prêter des joueurs sur demande. Toute équipe en sous-effectif à une journée du championnat Régional 3v3 doit contacter le groupe de travail au moins huit jours avant la journée et présenter le consentement d'un joueur extérieur à l'équipe et de son club d'origine afin de soumettre la demande d'un prêt. Le prêt n'est autorisé qu'après réception d'une réponse positive du groupe de travail.

Les joueurs prêtés sont considérés comme membre de l'équipe à partir du moment où ils participent à un match. Ils ne peuvent donc ne plus être prêtés à une autre équipe. Une équipe peut se présenter avec plusieurs joueurs prêtés.

Une équipe composée d'un ou plusieurs joueur(s) prêté(s) durant un match ne peut pas compter plus de 6 joueurs et 2 gardiens.

Tout manquement aux règles précitées pénalise chaque match concerné d'un forfait et le comptabilise comme une défaite 3 à 0.

3.4.3. Exception : cas d'un engagement d'une équipe féminine

Afin de permettre le développement et promouvoir la pratique du floorball féminin au sein de notre région, et afin de ne pas sanctionner une équipe d'un ou plusieurs forfaits potentiels, les instances de la Ligue Régionale autorisent le prêt exceptionnel d'une joueuse d'une équipe inscrite au championnat Régional 3v3 des Pays de la Loire à l'équipe féminine. Cette joueuse sera autorisée à rejoindre son équipe initiale lors des prochaines journées.

3.5. Mobilité lors des Phases Finales

Lors de la journée des phases finales, les articles 3.4.2 et 3.4.3 sont abrogés.
Les mobilités lors des Phases Finales ne sont pas possibles.

Équipements du terrain

Les matchs de Championnat doivent se jouer avec un rink homologué IFF ou FFFL.

The diagram illustrates the layout of a handball court with the following dimensions and features:

- Overall Dimensions:**
 - Length: 24.00 (minimum 22.00)
 - Width: 14.00 (minimum 13.00)
- Key Areas and Dimensions:**
 - Goal Area (Zone de but):** A rectangle measuring 3.00 in width and 2.50 in height, centered within a larger 6.00 x 3.00 rectangle.
 - Goal (But):** A small rectangle at the top center of the goal area.
 - Goal Line (Ligne médiane):** A horizontal line 3.00 from the top goal.
 - Center Point (Point central):** Located at the intersection of the goal line and the center line.
 - Protection Zone (Zone de protection):** A rectangle measuring 1.45 in width and 1.00 in height, located at the bottom center of the goal area.
 - Exchange Zone (Zone d'échange):** A rectangle measuring 6.00 in width and 3.00 in height, located at the top left of the court.
 - Goal Line (Ligne médiane):** A horizontal line 3.00 from the top goal.
 - Center Point (Point central):** Located at the intersection of the goal line and the center line.
 - Goal Line (Ligne médiane):** A horizontal line 3.00 from the top goal.
 - Goal Line (Ligne médiane):** A horizontal line 3.00 from the top goal.
- Other Features:**
 - Banc des joueurs (Player Bench):** Indicated by dashed lines on the left side of the court.
 - Point de bully:** Located at the top right corner of the court.

7

4.2. Buts

Les buts utilisés doivent être homologués IFF ou FFFL ou à défaut être aux dimensions officielles (115x160) et non pliables.

5.

Adaptation au jeu en 3v3

5.1. Distance réglementaire lors d'une situation arrêtée

Tous les joueurs, sauf le ou les joueurs concernés par un engagement, une remise en jeu ou un coup franc, doivent immédiatement se positionner à au moins 2 m de la balle, crosses incluses (et non 3 m).

5.2. Lieu d'une remise en jeu

La distance maximale au bord du rink est de 1 m (et non 1,5 m).

5.3. Lieu d'un coup franc

Un coup franc ne s'exécute jamais à moins de 2.5 m de la zone de but (et non 3,5 m)

5.4. Durée et nombre de pénalités

Une pénalité personnelle ou de banc, mineure ou majeure, implique l'exclusion temporaire du joueur concerné pendant 1 min (respectivement 2 min) (respectivement 6 min) sur le banc des pénalités ; et non pas pendant 2 min (respectivement 2 + 2 min) (respectivement 10 + 2 min) comme en 5v5

Une équipe ne peut purger simultanément qu'une seule pénalité de temps.

Si plus d'un joueur d'une même équipe doit purger une pénalité, l'équipe a le droit de continuer de jouer avec deux joueurs. Dans ce dernier cas, les pénalités sont cumulées.

Un joueur (ou une joueuse) n'est donc pas limité à une durée de temps maximale en prison durant un match et une équipe n'a donc pas l'obligation de jouer à trois joueurs, même après un but encaissé (cas de la pénalité majeure).

5.4.1. Cas de deux pénalités majeures dans la même journée

Dans le cas où un joueur ou une joueuse se verrait sanctionnée de deux pénalités de 6 min donc, au cours de la même journée, se verrait exclu(e) jusqu'à la fin de la journée.

Des sanctions supplémentaires pourraient être étudiées par une Commission de discipline.

<u>6.</u> <u>Organisation des tours de compétition</u>
--

6.1. Organismes

La Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire délègue l'organisation des journées de championnat à des clubs qui ont préalablement déposé auprès de la Ligue leur candidature pour organiser une ou plusieurs journées de championnat.

Le choix des villes est réalisé sous réserve de la confirmation des réservations afin d'assurer la disponibilité d'un gymnase approprié à la pratique du floorball.

6.2. Publicité autour de l'événement

S'appliquent les restrictions prévues par la loi Evin relative au tabac et aux boissons alcoolisées, ainsi qu'à tout slogan à caractère racial, politique, religieux, pornographique ou contraire aux bonnes mœurs et à l'éthique.

Toute communication autour du championnat doit impérativement comporter le logo officiel France Floorball et le logo de la Ligue Régionale.

Les logos des collectivités locales peuvent être librement exposés, de même que les logos des partenaires de la Ligue précédés de la mention "Partenaire(s) officiel(s) de la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire".

Par ailleurs, dans l'optique de respecter les partenariats conclus au niveau régional par la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire, l'organisateur veille à écarter toute confusion possible, laissant entendre que l'un de ses partenaires locaux est associé à la Ligue ou au Championnat Régional.

Pour cela, il doit faire précéder tout logo ou groupe de logos de la mention suivante : "Fournisseur(s) officiel(s) de X" ou "Partenaire(s) officiel(s) de X », X étant le nom du club organisateur.

6.3. Report des rencontres

Lorsque, par la suite d'une décision de la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire, une journée de rencontres est remise à jouer ou rejouer, les modalités de report devront être présentées le plus rapidement à la commission compétition afin que le calendrier de jeu soit mis à jour.

7.

Arbitrage

Chaque équipe participant au championnat régional de 3 contre 3 doit être en mesure de présenter au moins une paire d'arbitres lors de chaque journée à laquelle elle participe.

8.

Commission de discipline

8.1. Commission de discipline de 1ère Instance

La Commission de discipline de 1^{ère} instance est nommée par le conseil d'administration de la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire.

Elle est composée de 3 membres.

8.2. Commission de discipline d'appel

La commission de discipline d'appel est nommée par le conseil d'administration de la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire.

Elle est composée de 3 membres.

9.

Validité

Le présent règlement a été voté et adopté lors de l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale des Pays de la Loire, le 30/06/2023.

Le présent règlement est de ce fait validé à partir de la saison 2023-2024 du Championnat Régional des Pays de la Loire.

Il est valable dès sa publication et jusqu'à publication d'une mise à jour.

Sa validité prendra fin au plus tard à la date de l'Assemblée Générale de l'année civile qui suit.

Tout participant au Championnat Régional est réputé avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter dans son intégralité.

Ce règlement est sous réserve de modifications éventuelles de la part de la Commission des Compétitions.

Le Président de la Ligue Régionale
Thomas RAMOND

Le Secrétaire de la Ligue Régionale
Jean-Baptiste BREBAN

T.R.
[Signature]

[Signature]



Annexe 1

Formule du championnat Régional3v3

- Saison régulière

Nombre d'équipes inscrites	Plusieurs poules	Format de la compétition	Format d'une journée
4	NON	4 journées, chaque équipe rencontre 8 fois les autres en quadruple A/R	4 équipes présentes, 12 matches, 6 matches par équipe
5	NON	4 journées, chaque équipe rencontre 8 fois les autres en quadruple A/R	5 équipes présentes, 20 matches, 8 matches par équipe
6	NON	5 journées, chaque équipe rencontre 8 fois les autres en quadruple A/R	6 équipes présentes, 24 matches, 8 matches par équipe
7	NON	4 journées, chaque équipe rencontre 4 fois les autres en double A/R	7 équipes présentes, 21 matches, 6 matches par équipe

Annexe 2

- Phases finales

Nombre d'équipes inscrites	Nombre d'équipes disputant les phases finales du championnat	format des phases finales
4	4	Les 4 équipes s'affrontent en format playoffs, avec une petite finale. Chaque rencontre est en BO 3, sur des matches d'1x10 minutes.
5	5	Un barrage d'1x10 minutes entre le 4e et le 5e de saison régulière détermine qui participera aux playoffs, en demi-finale contre le 1er. Les perdants des demi-finales et du barrage s'affrontent dans un mini-championnat en 2x10 pour se départager les 3e, 4e et 5e places finales. En cas d'égalité, le classement à l'issue de la saison régulière détermine les positions finales des équipes. Les demi-finales et la finale se font en BO 3, 1x10.
6	6	Deux barrages de 1x10 minutes permettent de déterminer qui seront les demi-finalistes. Les perdants des barrages s'affrontent en BO 5, 1x10. Les demi-finales, petite finale et finale se font sur un format BO 3, 1x10.
7	7	Trois barrages permettent de déterminer les demi-finalistes. Les perdants des barrages s'affrontent dans un mini-championnat en 2x10 pour se départager les 5e, 6e et 7e places finales. Les demi-finales, petite finale et finale se font sur un format BO 3, 1x10.